

(4)

(N° 146.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1897.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique
pour l'exercice 1897 ⁽¹⁾.

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DAENS.

ART. 105.

Majorer le poste de 240,000 francs en faveur des instituteurs communaux
de la 5^e catégorie

A. DAENS.

(1) Budget, n° 122, VI (session de 1895-1896).
Budget amendé, n° 4, VI.
Rapport, n° 120.
Amendements, n° 138.